

Celle-ci aura à choisir les entreprises retenues pour la réalisation des 12 lots du chantier d'extension de l'école maternelle.

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer le marché public, ainsi que toutes autres pièces afférentes. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Le conseil municipal après avoir délibéré, **autorise monsieur le maire** à signer le marché public, ainsi que toutes autres pièces afférentes à cette opération. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

- Pour : 12 contre : 0 abstention : 0

4. Achat de terrain pour la création de refuges de croisement sur le chemin des Allavards

Lors de l'aménagement du chemin des Allavards, deux refuges de croisement ont été réalisés.

Un sur un terrain planté de noyers appartenant à Madame Maryline FALQUE et l'autre sur un terrain planté de noyers appartenant à Monsieur Pascal PICAT.

Un document d'arpentage a été commandé à la société de géomètres SINTEGRA de St. Marcellin pour détacher les emprises des deux refuges que la commune doit acheter.

Monsieur le maire indique que le tarif d'achat a été négocié avec les propriétaires sur la base du protocole de la SAFER et de la chambre d'agriculture.

- **Terrain à acheter à Maryline FALQUE** (surface à détacher de la parcelle ZK 0009)

. Surface :	328 m ²	
. Prix du terrain nu : 0,50 €/m ² soit :		164,00 €
. Indemnité pour perte d'exploitation : 16 années x 2 608 €/ha :		1 368,68 €
. Perte de profit des fumures : 762 €/ha :		24,99 €
. Valeur du capital végétal : 22 435 €/ha :		<u>735,87 €</u>

TOTAL : **2 293,54 €**
(soit : 6,99 €/m²)

- **Terrain à acheter à Pascal PICAT** (surface à détacher de la parcelle ZK 0127)

. Surface :	169 m ²	
. Prix du terrain nu : 0,50 €/m ² soit :		84,50 €
. Indemnité pour perte d'exploitation : 16 années x 2 608 €/ha :		705,20 €
. Perte de profit des fumures : 762 €/ha :		12,88 €
. Valeur du capital végétal : 22 435 €/ha :		<u>379,15 €</u>

TOTAL : **1 181,73 €**
(soit : 6,99 €/m²)

Le conseil municipal après avoir délibéré, **autorise monsieur le maire** à signer les actes d'achat des terrains et à mener toutes les démarches administratives et financières relatives à ces opérations.

- Pour : 12 contre : 0 abstention : 0

5. Elargissement du chemin des Allavards au droit des propriétés de Jean PAYRE et de la S.C.I. 3P

Lors de l'aménagement du chemin des Allavards, la chaussée a été élargie au droit des propriétés de Jean PAYRE et de la S.C.I. 3P.

Un document d'arpentage a été demandé à la société de géomètres SINTEGRA pour régulariser les nouvelles limites de propriété et établir un acte de cession gratuite des propriétaires à la commune.

- **Cession gratuite de Jean PAYRE à la commune**
(surface à détacher de la parcelle ZI 0041)

. Surface : 1 103 m²

Afin de pouvoir organiser les différentes activités de jardinage pour les résidents (personnes âgées en situation de handicap), elles récupèrent les fleurs fanées, pots en plastique dans les cimetières. Ensuite les résidents créent des compositions qui servent soit à fleurir leurs balcons soit à être vendues, notamment sur les marchés de Noël.

Un rendez-vous a eu lieu au cimetière avec Messieurs Joseph Zarwanski et Claude Fournier et l'aide-soignante référente de ce projet, afin de voir comment cette récupération pourrait s'opérer.

Plusieurs communes du secteur participent déjà au soutien de ce projet.

Madame Sylvie FUGIER précise que la récupération s'effectuera dans le bac à ciment en dehors du cimetière après la mise à disposition par notre employé communal.

12. Information sur la cérémonie des vœux compte-tenu du contexte sanitaire

La cérémonie des vœux était prévue le vendredi 7 janvier 2022. Elle sera très certainement reportée compte tenu du contexte sanitaire.

13. Questions diverses

- Demande du club de karaté de Cras d'utiliser la salle de motricité de l'école de la Lèze pendant les congés de Noël. Les membres du conseil municipal proposent de leur mettre à disposition la salle des fêtes car elle n'est pas utilisée pendant cette période de l'année par les autres associations, sous réserve du respect des règles sanitaires ;
- Services périscolaire : le règlement en ligne des factures de ce service est actif ;
- Equipement numérique des classes : le matériel est arrivé et sera bientôt installé ;
- Prochaine réunion C.C.A.S. : lundi 20 décembre à 19 heures ;
- Il a été proposé de récupérer un meuble à chaussures à la salle de sports de Vinay qui est vendue. Un conseiller municipal ira voir si ce meuble peut convenir à nos besoins ;
- Opportunité d'achat d'un bien sur la commune qui permettrait des aménagements de sécurité au centre bourg. Il convient de faire des diagnostics sur ce bien avant d'envisager l'achat de ce dernier ;
- Retour sur la réunion commission transition énergétique : 28 fiches d'action dans le cadre d'un plan d'actions (P.C.A.E.T.) : prévoir une réunion du conseil municipal pour aborder les différentes actions de S.M.V.I.C. ;
- Il est demandé si nous avons des informations suite à l'incendie place Jean Vinay. L'enquête suit son cours. Un dossier a été ouvert auprès de notre assureur ;
- Utilisation du véhicule électrique pour les besoins des agents et des élus ;
- Besoin service technique : procédure de recrutement à envisager dans le cadre du remplacement d'un agent indisponible pour des raisons de santé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le maire,
Albert BUISSON



